

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202212-176

Du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Ribes, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, LACOUR Gladie, ROUSTANG Yves, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie Claude, GOUBE Julien, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, AUDIBERT François, PRAT Eric, CHABANE Francis, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PIOLAT Didier (pouvoir de Carole LASTELLA), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), LACOUR Gladie (pouvoir de PLANET Olivier), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), MARCHAL Yannick (pouvoir de POUGET TIRION Dominique), DUCLOUX Sébastien (pouvoir de COULANGE François), AUDIBERT François (pouvoir de BALAZUC Christian), CHABANE Francis (pouvoir de SALEL Matthieu), DUCROS Loïc (pouvoir de CHOTIN Marie Hélène).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 30

Pouvoir : 9

Date de la convocation 6 décembre 2022

A été élu secrétaire : GONTIER Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : INITIATIVE "4 POUR 1000" : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION LEADER ARDECHE³

Dans le cadre de l'initiative « 4 pour 1000 » qui a pour objectif d'accompagner les sept agriculteurs engagés dans la démarche d'amélioration de leur sol en vue de favoriser la captation du CO² dans l'air afin de lutter contre le réchauffement climatique, et pour laquelle la Communauté de Communes sollicite un soutien financier du LEADER, il est nécessaire de modifier l'auto-financement de la communauté.

Ainsi pour un total de dépenses de 43 428,53 €, les financements européens (FEADER) sollicités sont de 33 912,16 € complétés de ceux du SICTOBA pour 7 392 €. L'autofinancement de la Communauté, maître d'ouvrage est donc de 2 124,37 €

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (contre PRAT Eric), décide de :

Valider le budget et le plan de financement de l'opération,

Solliciter une subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche³ de 33 912,16 € et une subvention du SICTOBA de 7 392 € conformément au plan de financement présenté,

Prendre à la charge de la CdC une part d'autofinancement plus importante en cas d'évolution du plan de financement,

Autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

Philippe GONTIER

Secrétaire de séance

